



**DELIBERATION n° Del.2023-XI-184**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 27  
- représentés : 5  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
**20 DEC. 2023**

De la publication le  
**20 DEC. 2023**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre  
PORTIER, *Adjoint au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane  
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Florence GONZALES, Gilles  
ANDREYON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,  
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-  
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves  
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique  
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès  
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a  
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe  
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise  
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

**ABSENTS** : Jeannie TREMBLAY-GUETTET

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**RIFSEEP-Modification de la délibération n°2019 V -144 du 7 octobre 2019**

**Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire**

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de la collectivité a été adopté par délibération n° Del 2019-V-144 du 7 octobre 2019.

La délibération n°2022-I-9 du 26 janvier 2022 a modifié les articles 2 et 4 de la délibération n°2019-V-144 du 7 octobre 2019.

Afin de pouvoir de mettre en œuvre les orientations politiques de la municipalité en matière de citoyenneté, il convient d'adapter les services, prévoir le recrutement sur les postes correspondants et attribuer le régime indemnitaire correspondant aux fonctions occupées.

Par ailleurs, une erreur matérielle s'étant parallèlement glissée dans le tableau, il est proposé de modifier le tableau 3 du RIFSEEP adopté par délibération du 26 janvier 2022 de la manière suivante :

IFSE = Part fonction + part grade	Groupe	Cadre d'emplois	Montants mensuels maximum	Montants annuels maximum
Direction générale des services	1	Attaché	3 017,50 €	36 210 €
	1	Ingénieur	3 017,50 €	36 210 €
Postes de direction	2	Attaché	2 677,50 €	32 130 €
	2	Ingénieur	2 677,50 €	32 130 €
	1	Technicien	1 456,67 €	17 480 €
	1	Infirmier (e)	1 623,33 €	19 480 €
	1	Puéricultrice	1 623,33 €	19 480 €
Chef de service soumis à des sujétions importantes en termes d'encadrement, de disponibilité, de transversalité et de technicité	3	Attaché	2 125,00 €	25 500 €
	3	Ingénieur	2 125,00 €	25 500 €
	1	Technicien	1 456,67 €	17 480 €
	1	Rédacteur	1 456,67 €	17 480 €
	1	Educateur APS	1 456,67 €	17 480 €
	1	Animateur	1 456,67 €	17 480 €
	2	Educateur jeunes enfants	1 125,00 €	13 500 €
	2	Infirmier (e)	1 275,00 €	15 300 €
	2	Puéricultrice	1 275,00 €	15 300 €
Chargés de mission dont les missions exigent une technicité particulière, et impliquent des responsabilités et une autonomie de premier ordre	3	Attaché	2 125,00 €	25 500 €
	3	Ingénieur	2 125,00 €	25 500 €
	1	Technicien	1 456,67 €	17 480 €
	1	Rédacteur	1 456,67 €	17 480 €
	1	Educateur APS	1 456,67 €	17 480 €
	1	Educateur APS	1 456,67 €	17 480 €
	2	Educateur jeunes enfants	1 125,00 €	13 500 €
	2	Infirmier (e)	1 275,00 €	15 300 €
Responsables de structure (petite enfance)	2	Infirmier (e)	1 275,00 €	15 300 €
	2	Educatrice jeunes enfants	1 125,00 €	13 500 €
Chefs de service qui ne sont pas soumis à des sujétions importantes en termes d'encadrement, de disponibilité, de transversalité et de technicité	2	Rédacteur	1 334,58 €	16 015 €
	1	Adjoint administratif	945,00 €	11 340 €
	2	Technicien	1 334,58 €	16 015 €
	1	Agent de		11 340 €

		m		
	1	Adjoint technique	945,00 €	11 340 €
	2	Assistant conservation	1 246,67 €	14 960 €
	2	Adjoint du patrimoine	900,00 €	10 800 €
Chargés de mission dont les missions exigent de la technicité et implique de l'autonomie	2	Rédacteur	1 334,58 €	16 015 €
	1	Adjoint administratif	945,00 €	11 340 €
	2	Technicien	1 334,58 €	16 015 €
	1	Agent de maîtrise	945,00 €	11 340 €
	1	Adjoint technique	945,00 €	11 340 €
	2	Assistant conservation	1 246,67 €	14 960 €
	2	Adjoint du patrimoine	900,00 €	10 800 €
Chefs d'équipe	2	Technicien	1 334,58 €	16 015 €
	1	Agent de maîtrise	945,00 €	11 340 €
	1	Adjoint technique	945,00 €	11 340 €
Adjoints à un responsable de structure nécessaire pour la sécurité des usagers et bénéficiant d'une responsabilité importante	3	Educateur jeunes enfants	1 083,33 €	13 000 €
	2	Adjoint technique	900 €	10 800 €

Le Comité Social Territorial de la Commune, réuni le 12 décembre 2023, a été consulté et a donné l'avis suivant :

- **Représentants des élus** : avis favorable à l'unanimité
- **Représentants du personnel** : avis favorable à l'unanimité

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ✚ **ADOpte** la modification du tableau 3 de la délibération n° Del 2022.I 9 du 26 janvier 2022 tel que présenté ci-dessus ;
- ✚ **Autorise** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX

